



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
B E U I L
Alpes-Maritimes**

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

Etai~~ent~~ent présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

05/ NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA STATION DE VALBERG (SMIX) :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de la Station de Valberg a été créé le 26 décembre 2000 et modifié par arrêté préfectoral du 21 novembre 2005.

Les statuts du Syndicat ont été modifiés suivant arrêté portant modification de ses statuts en date du 04 mai 2021 dont une copie est demeurée ci-jointe.

Il donne connaissance au Conseil Municipal des statuts modifiés en ce sens et leur propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Mixte de la Station de Valberg tels que modifiés suivant arrêté du 04 mai 2021

Un exemplaire de cet arrêté portant modification des statuts est demeuré ci-annexé.

VOTES :

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

006-210600169-20210610-2021_04_05-DE
Regu le 16/06/2021